

Le Montierois

JANVIER, FEVRIER, MARS 2021

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>



*Le Conseil Municipal et ses agents
vous souhaitent une bonne et
heureuse année 2021*

Le mot du Maire

Chères Montièresois, Chers Montierois,

L'année 2020 a été pour chacun, une année très particulière et sans aucun doute, très éprouvante.

Si les fêtes de fin d'année ont apporté un peu de gaieté dans nos foyers, elles n'ont pas pu nous faire complètement oublier le contexte et les effets de cette terrible crise sanitaire dont nous faisons tous le vœu aujourd'hui, qu'elle s'achève définitivement en 2021.

La pandémie a bouleversé en profondeur nos habitudes de vie en nous obligeant à nous adapter et à accepter de fortes contraintes afin de se protéger et de protéger les autres. J'en profite ici pour remercier une nouvelle fois chacun, des efforts parfois très lourds, qu'il a été amené à fournir pour y parvenir.

Naturellement, nous n'oublierons pas toutes les épreuves individuelles et collectives imposées par cette crise. Pour autant, alors que nous entrons progressivement en 2021, portés par les valeurs de solidarité, de cohésion et d'entraide qui se sont si noblement manifestées tout au long de la crise ainsi que par notre capacité de résilience, je ne doute pas un seul instant que nous en sortirons tous, encore plus forts.

Dès le début de la crise sanitaire, l'équipe municipale s'est mobilisée en adaptant le fonctionnement des activités communales aux prescriptions gouvernementales et en assurant la continuité du service public. Je remercie chaleureusement les membres du conseil municipal, les adjoints et les employés communaux pour la mobilisation dont ils ont fait preuve à cette fin.

Vos élus et le personnel, conscients que la situation reste fragile et qu'il faut nécessairement en tenir compte dans la gestion des affaires communales courantes, n'en ont pas moins décidé de se tourner aussi vers l'avenir et œuvrent déjà aux projets de demain. L'élaboration du PLU, l'optimisation du patrimoine communal, ou encore les sujets sécuritaires, comme la traversée du village ou l'installation de vidéo protection, sont déjà sur la table !

Soyez assurés de notre détermination à œuvrer dans l'intérêt des Montièresois.

Vous serez tenus régulièrement informés de l'avancée de ces projets qui se mènent nécessairement sur le long terme. Bien entendu, il m'aurait été agréable de vous dire tout cela à l'occasion de la traditionnelle cérémonie de vœux de notre commune et d'échanger directement, avec tous ceux qui le souhaitent. Malheureusement, la situation actuelle oblige encore à la prudence et les manifestations sont proscrites.

Néanmoins, n'hésitez pas à vous rendre aux permanences de la Mairie ouvertes le mardi de 17h à 19h pour me rencontrer ou rencontrer les adjointes dans le respect des gestes barrières.

Chères Montièresaises, chers Montièresois, je terminerai ce petit mot en vous souhaitant, en mon nom et en celui de l'équipe municipale, une très belle et heureuse année 2021. J'espère sincèrement que cette nouvelle année adoucira le souvenir de celle qui vient de s'achever.

Xavier DENEUFBOURG
Maire de Montiers

Informations sur les activités de la Mairie



PASS PERMIS CITOYEN

Ce dispositif, innovant et unique en France, permet aux Oisiens de moins de 20 ans de financer leur permis de conduire en contrepartie d'une mission bénévole de 70 heures dans une collectivité ou une association de l'Oise.

Cette année deux jeunes Montierois ont bénéficié de ce dispositif :

- Carlos REIS PEREIRA et Pierrick LEMOINE

SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural)

Pour tous problèmes d'assainissement (engorgement, débordement de poste de refoulement...), vous pouvez contacter la SAUR au n° d'urgence : 03 60 56 40 09

Compteur LINKY

Le déploiement des compteurs LINKY débutera mi-décembre 2020 sur Maignelay-Montigny et se terminera en 2024, en passant par Montiers. La **société PARERA Services est la seule habilitée par SICAE OISE** pour la pose de ces compteurs.

Sécurité routière

Des miroirs seront installés dans le village, ainsi que la pose d'un éclairage dans la rue de la Fontaine et la mise en place d'un panneau « véhicules à moteurs interdits ».

Rappel : Les véhicules à moteur sont interdits dans le « tour du village ».

Blason de la commune de Montiers.



29 familles se sont exprimées sur le choix du blason de la commune. Le blason 2 a remporté le plus de voix, et a donc été proposé à la commission nationale d'héraldique. Merci à tous ceux qui ont bien voulu s'associer à ce projet.

Calendrier électoral.

Le scrutin des élections régionales et départementales, initialement prévu en mars devrait, à ce stade, être reporté en juin 2021.

Dégradation de biens publics

Le dimanche 13 décembre un enfant a été légèrement blessé alors qu'il jouait sur la cabane multi-activités située sur la place du village. Cet accident fait suite à une détérioration volontaire de la structure et aurait pu être plus grave. Il est important de souligner que les dégradations de biens publics constituent des actes de vandalisme répréhensibles pénalement. Par le passé, ce jeu a déjà fait l'objet de dégradations, il faut également souligner que l'investissement pour ce type de jeu est de l'ordre de 4 000€ et que les remises en état successives ont un impact sur le budget de la commune.

Informations sur la vie communale



Plateau Picard

Lors de la réunion communautaire du 17 décembre il a été décidé à la majorité une augmentation du prix de l'eau potable pour la part communale de Montiers, passant de 0.22 € HT à 0.50 € HT le m³. Cinq communes dont Montiers, ont voté contre cette proposition.

Etat-civil de l'année 2020

Naissances

ANDRIEUX Séréna née le 6 février 2020
CARLIER Mathéo né le 14 mai 2020
TERREAU Simon né le 28 mai 2020
DOMISSE Mathys né le 1^{er} juin 2020
JUDEK-FORGET Maël né le 17 juin 2020
RINGLER Lucas né le 1^{er} octobre 2020
ANTIGNAC Léo né le 23 novembre 2020

Mariages

14 février 2020 - MALVAUX Christian et MAHIEUX Valérie
27 juin 2020 - DEFLIN Romain et PELLÉ Katharina

Décès

30 juillet 2020 - SEGHIRI Marvin
12 septembre 2020 - Madeleine SUEUR née BULLOT
16 novembre 2020 - Jean FRENAUX

Colis des seniors - Dimanche 20 décembre 2020



Comme pour toutes les manifestations de cette fin d'année, le conseil municipal, soucieux de la santé de tous, a décidé d'éviter tout rassemblement et a opté pour la distribution des colis en porte à porte. Celle-ci a été assurée par Xavier, Virginie, Catherine, Julie, Denise, Marie et Thierry. Cette année, le choix s'est porté sur des colis duo pour les couples et solo pour les personnes seules. C'est ainsi que 14 colis duo et 28 colis solo ont été remis à nos Montierois et Montieroises, sans oublier le colis gourmand pour notre Montierois en maison de retraite. Merci à ceux qui ont fait un retour positif sur la composition des colis.

Vœux du Maire - Dimanche 10 janvier 2021

Au vu du contexte sanitaire actuel et afin de préserver chacun d'entre nous, les vœux du Maire initialement prévu le 10 janvier 2021 à la salle des fêtes sont annulés.

COMITE DES FETES

Halloween - Samedi 31 octobre 2020



Grand succès pour cette manifestation avec une participation massive des jeunes Montiérois. Merci aux familles qui ont eu la gentillesse d'adresser un mot pour remercier le comité des fêtes.

Un grand bravo aux heureux gagnants du concours de déguisement qui sont : Corentin, Coline, Lucie et Valentin.



Noël des enfants - Samedi 19 décembre 2020



Compte tenu du contexte sanitaire, la distribution des cadeaux aux enfants de Montiers a été réalisée en porte à porte par le Père Noël qui a bien voulu modifier son programme et ce, d'autant que son traineau n'était pas disponible. Entouré du personnel qui compose le comité des fêtes, le Père Noël a distribué 67 cadeaux aux enfants âgés de 0 à 11 ans. Merci aux familles qui ont eu la gentillesse de remercier le Père Noël et le comité des fêtes.



PARTICIPATION CITOYENNE

Les atteintes portées à l'environnement et des lieux de biodiversité entraînent la disparition des insectes qui perdent leurs habitats naturels (les bois morts, les troncs et leurs écorces, les branches, les souches, y compris les petites branches mortes sur les arbres sains). Ces bois morts sont aussi source de nourriture pour les insectes.

Alors, si vous êtes préoccupés par l'écologie, désireux de revenir à un mode de jardinage plus en accord avec la nature. Pourquoi ne pas aider les insectes à s'installer confortablement ?

C'est pourquoi nous vous proposons de réaliser ce projet de la façon suivante avec des matériaux non traités et non peints :

- ✓ Chaque logette ne doit pas dépasser 30cmx30cm (longueur, hauteur),
- ✓ Votre logette doit avoir des dimensions suivantes : 10x10cm, 10x20cm, 20x20cm, 20x30cm... (toujours en multiple de 10 cm),
- ✓ Profondeur 20 cm maximum
- ✓ Ne pas oublier de mettre un fond !

Ils aideront à la lutte contre les parasites de façon naturelle, évitant ainsi l'application de pesticides dangereux pour l'environnement. Ce projet entre dans le cadre de la mobilisation des habitants à la préservation de l'environnement sur un projet défini par des méthodes créatives et/ou participatives.

Il ne vous reste plus qu'à remplir votre compartiment en recyclant simplement des matériaux de récupération : brindilles, branches, pot à fleur, pommes de pin, paille, buches percées, écorces, morceaux de briques creuses, etc...

Laissez-vous guider par votre inspiration, allez trouver des idées dans des revues, des livres, sur internet... dans les villages où des hôtels à insectes sont déjà installés.

Et signez votre œuvre de votre prénom !

Les logettes réalisées peuvent être déposées en Mairie ou remises à l'agent communal ; elles seront assemblées pour finaliser le projet.

La date limite est fixée au 30 mars 2021.

Elles seront ensuite placées officiellement dans les espaces verts tels que le stade, la fontaine... en présence des habitants.



QUELS MATÉRIAUX POUR QUELS INSECTES ?

Chaque insecte a ses préférences quant à la matière de son hébergement. Voici une liste qui vous aidera à accueillir une diversité de familles.

1. Paille ou bois : bien abrité, ce matériau pourra accueillir les jolies chrysope, dont les larves se nourrissent de pucerons, cochenilles farineuse, aleurodes (ou « mouches » blanches), thrips ou œufs d'acariens.
2. Tiges de bambous : elles servent d'abri aux abeilles solitaires qui pollinisent les premières fleurs des arbres fruitiers, dès le mois de mars.
3. Pots de fleurs retournés et remplis de foin : cela attire les perce-oreilles qui contribuent à contenir les populations de pucerons.
4. Planchettes de bois entassées derrière ces plaques en métal : où viendront se loger des insectes xylophages qui participent à la décomposition du bois mort.
5. Bûches percées : elles constituent un abri très apprécié de nombreux hyménoptères comme certaines abeilles mais aussi guêpes solitaires, dont les larves se nourrissent d'autres insectes.
6. Fagots de tiges à moelle : comme la ronce, le rosier, le sureau, offrent des abris idéaux pour différentes autres petites espèces d'hyménoptères.
7. Briques : elles sont appréciées des osmies (abeilles solitaires).
8. Planchettes bien rapprochées et abrités : elles attirent les coccinelles qui viennent y passer l'hiver. Leurs larves consomment énormément de pucerons.

des abris idéaux pour différentes autres petites espèces d'hyménoptères.

7. Briques : elles sont appréciées des osmies (abeilles solitaires).

8. Planchettes bien rapprochées et abrités : elles attirent les coccinelles qui viennent y passer l'hiver. Leurs larves consomment énormément de pucerons.

Source : www.jejardine.org où vous pourrez retrouver toutes les étapes pour la construction d'un abri à insecte et de nombreux conseils complémentaires.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOTRE FAMILLE